

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 11 MAI 2017



LE PARCOURS DU PUMPTRACK DE PLAGNE BELLECÔTE BIENTÔT
OUVERT ... RDV FIN JUIN/DÉBUT JUILLET. (CF P.15)



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

L'an deux mille dix sept

Le 11 mai à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BÉRARD Sylvie, BRUN Séverine, GIROD-GEDDA Isabelle, EMRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MARCHAND-MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ANXIONNAZ Didier, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe (pouvoir à GONTHIER Pierre), Mme HOËN Martine, 8e adjointe (pouvoir à OLLINET Alain), M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint (pouvoir à CHARRIERE Christiane),

Mme BERTRAND Chantal (pouvoir à HANRARD Bernard), conseillère municipale

MM. ALLAMAND René (pouvoir à ASTIER Fabienne), LUISSET René (pouvoir à BOUZON Charles), MORIN Sébastien (pouvoir à PELLICIER Guy), USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Absents :

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BORNAND Jérémy, BLANCHET Jean-Luc, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, OUGIER-SIMONIN Joël, SILVESTRE Marcel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Valérie FERRARI est élue secrétaire de séance

Administration générale

1. MOTION POUR LA MODIFICATION DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Monsieur Anthony FAVRE rappelle le nouveau dispositif mis en place pour l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité. Comme pour les passeports, seules les mairies munies d'un dispositif «DR» sont habilitées à recevoir les demandes.

Monsieur Anthony FAVRE explique que les communes doivent rester le premier point d'accès pour les démarches nécessitant un contact humain et ainsi faciliter la vie des administrés.

Puis il ajoute que les nouvelles modalités imposées par l'Etat pour la délivrance des cartes d'identité sont inadaptees et défectueuses. Les défaillances repérées lors de la période de « test » du dispositif dans certains départements (notamment en terme de délais), n'ont pas été prises en compte lors de sa généralisation. L'évaluation a été faite en dépit du bon sens.

De plus, le nombre de points de contact est notoirement insuffisant dans certaines zones.

Les maires ruraux ont ainsi décidé, en assemblée générale, de prendre une motion contre les nouvelles modalités de l'instruction des demandes de cartes d'identité, afin de trouver une solution technique pour que toutes les mairies de France soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise des CNI aux demandeurs.

Monsieur Anthony FAVRE propose au conseil municipal de soutenir cette démarche et d'adopter également cette motion.

Le conseil municipal approuve la motion ci-dessus énoncée pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité. (Votants : 43, pour : 43)

2. CONVENTION AVEC LE CABINET MÉDICAL DE PLAGNE CENTRE POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

Monsieur le maire rappelle qu'il existe un cabinet médical par bassin sur la station. Compte tenu de sa saisonnalité et des niveaux de loyers sur la station en saison, l'activité médicale sur Plagne Centre connaît des difficultés financières. Ainsi les médecins de la SCM Centre médical de La Plagne ont dénoncé leur bail fin février 2013.

Monsieur le maire soulève le fait qu'il est primordial de conserver un cabinet médical sur Plagne Centre. Le cabinet médical de Plagne Bellecôte ne peut pas absorber la totalité des besoins de la station, qui accueille environ 45000 touristes pendant l'hiver. Il n'est pas non plus envisageable de transporter les malades ou blessés vers la vallée, compte tenu des délais de route avec de forts aléas climatiques.

C'est dans ces conditions que les médecins de la SCM Centre médical de La Plagne et la Commune se sont rapprochés, et ont signé en 2012 une convention de participation financière.

La commune historique de Macot la Plagne s'était alors engagée à verser une subvention de 15 000 euros par an au cabinet médical.

Cette convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler pour une durée de 2 années, à raison de 15 000 euros par an.

Monsieur le maire ajoute qu'il est prévu de reloger ce cabinet médical dans un autre bâtiment d'ici deux ans avec paiement d'un loyer à la commune, qui entraînera par conséquent la suppression de cette subvention.

Le conseil municipal accepte de subventionner le cabinet médical de Plagne Centre à hauteur de 15000€ par an pour une durée de 2 ans. (Votants : 43, Pour : 43)

3. CONVENTION TRIPARTITE SDIS/COVA/COMMUNE POUR LA SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que le plan d'eau est ouvert à la baignade pendant l'été. A ce titre, il convient de recruter du personnel de surveillance et de secours, puisque la commune est chargée de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoir de police du maire).

Aussi, il est proposé de passer une convention avec le SDIS pour la mise à disposition de personnel qualifié du 30/06/2017 au 01/09/2017 de 12h à 18h, soit un chef de poste et un sauveteur qualifié, et un sauveteur supplémentaire du 14/07/2017 au 15/08/2017 inclus. La surveillance sera assurée du 01/07/17 au 31/08/17. Il précise qu'il s'agit d'une convention tripartite entre la Communauté de Communes des Versants d'Aime, le SDIS et la commune. La gestion du plan d'eau ayant été déléguée à la communauté de communes des Versants d'Aime, la participation sera donc supportée par cette dernière. Pour information, le montant de la mise à disposition du personnel du SDIS s'élève à 14 839.07 € pour la saison estivale 2017. (Pour mémoire : 14 641.59 € pour 2016, 14 497,59€ pour 2015, 14 303.68€ pour 2014, 11 944,32 € pour l'été 2013 et 10 718.08 € pour l'été 2012).

Le conseil municipal approuve la convention entre le S.D.I.S de la SAVOIE, la commune de La Plagne Tarentaise et la Communauté de Communes des Versants d'Aime pour la mise à disposition de personnel de surveillance de baignade durant la période estivale 2017. (Votants : 43, pour : 43)

4. AMÉNAGEMENT DES TERRASSES À MONTCHAVIN LA PLAGNE

Monsieur Anthony FAVRE explique que plusieurs demandes d'aménagement de terrasses sont parvenues (lieux-dits Montchavin et les Coches). Il s'avère nécessaire de réglementer les grands principes de l'implantation desdites terrasses aux fins de garantir les circulations automobiles, piétonnes et des engins de secours pour garantir la sécurité des usagers de ces espaces.

Les grands principes de cette réglementation sont présentés aux conseillers, étant entendu que toute installation de terrasse devra faire l'objet d'une demande préalable en mairie afin d'obtenir une autorisation, de la commune déléguée de Bellentre, expresse et préalable à cette installation. L'autorisation, donnée via un arrêté, mentionnera alors les conditions de cette installation.

Le conseil municipal approuve les grands principes de la réglementation applicables aux installations des terrasses sur la station de Montchavin La Plagne tels qu'ils lui sont présentés. (Votants : 43, pour : 43)

Finances

5. INSTITUTION D'UN TARIF DE TAXE DE SÉJOUR POUR LES HÉBERGEMENTS CLASSÉS 5 ÉTOILES ET DE CONFORT ÉQUIVALENT

Monsieur le maire rappelle que le comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne avait été amené à examiner les effets de la réforme de la taxe de séjour intervenue en décembre 2014, lors de sa réunion du 03 mars 2015. Il n'avait pas été proposé, à l'époque, de tarif pour les hébergements classés 5 étoiles, aucun hébergement de ce type n'existant sur La Plagne à cette date.

Monsieur le maire indique qu'un établissement classé 5 étoiles sera opérationnel pour l'hiver 2018-2019. Le comité syndical a donc délibéré le 03 avril afin d'émettre un avis sur le tarif pouvant être mis en place à partir du 1er décembre 2017 pour les établissements classés «5 étoiles», préalablement aux délibérations des communes membres arrêtant ce tarif.

Les tarifs suivants sont donc soumis au vote du conseil municipal, afin d'être applicables :

Taxe de séjour : 3 euros + taxe additionnelle : 0.30 euros soit un total de 3.30 euros.

Le conseil municipal arrête et valide la proposition de tarifs de taxe de séjour de La Plagne pour les établissements classés «5 étoiles» et hébergements de confort équivalent à compter du 01 décembre 2017 comme suit :

Taxe de séjour : 3 euros + taxe additionnelle : 0.30 euros soit un total de 3.30 euros. (Votants : 43, Pour : 43)

6. ECRITURE COMPTABLE DES RÉSULTATS POUR LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame Séverine BRUN informe le conseil municipal qu'une erreur a été constatée dans les comptes de gestion des budgets annexes eau et assainissement des communes historiques et pour les deux nouveaux budgets : Budget eau et budget assainissement de La Plagne Tarentaise.

Cette erreur de plume concerne la retranscription de l'affectation des résultats 2015 en 2016, votés par le conseil municipal (délibération 2016-066 du 07/03/2016).

Les comptes de gestion du budget eau et du budget assainissement, pour être en conformité avec le vote de l'assemblée délibérante, doivent être modifiés par opération d'ordre non budgétaire par le comptable public.

Le conseil municipal charge madame le receveur de passer les écritures nécessaires non budgétaires dans le compte de gestion du budget eau et du budget assainissement afin de rectifier ces écritures et d'être en conformité avec la délibération n°2016-066 du 7 mars 2016 portant affectation des résultats. (Votants : 43, pour : 43)

7. CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE ET L'OGMC (SERVICES DE CANTINE)

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que l'OGMC s'occupe de réserver, commander et régler les repas pour les enfants scolarisés à l'école de Montchavin La Plagne pendant la saison hivernale. Un service de panier repas est mis en place le reste de l'année.

Il convient de ce fait d'établir une convention de refacturation entre la commune déléguée de Belleentre, Commune de La Plagne Tarentaise et l'OGMC pour les repas de la saison hivernale.

Le conseil municipal approuve ladite convention et autorise monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre à la signer. (Votants : 43, pour : 43)

Marchés Publics - Travaux

8. LES BAINS DE BELLE PLAGNE : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE DÉMOLITION

Monsieur le maire rappelle que les travaux de démolition des Bains de Belle Plagne sont en cours suite au sinistre du 19 janvier 2015.

Puis il informe l'assemblée qu'une fois l'évacuation des gravats effectuée, il est apparu que certains éléments d'ouvrages présentaient des anomalies non visibles et non diagnostiquées, de nature à remettre en cause la solidité des structures et nécessitant par conséquent la passation d'un avenant.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 au marché de démolition d'un montant de 52 504,01 € HT et autorise Eric Pasquier, directeur d'agence de la Société d'Aménagement de la Savoie (mandataire pour le compte de la commune de La Plagne Tarentaise), à signer cet avenant. (Votants :43, pour : 43)

9. AUTORISATION DU MAIRE À ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT D'ÉLECTRICITÉ DU SDES POUR COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le maire rappelle que les communes de Belleentre et Macot la Plagne ont adhéré au groupement de commande d'achat d'électricité en octobre 2015. Depuis, la commune nouvelle a été créée, et cette nouvelle entité doit donc renouveler son adhésion à l'échelle du territoire. Il propose ainsi que la commune puisse adhérer au groupement de commande du SDES pour l'ensemble de ses points de livraison qu'ils soient d'une puissance inférieure à 36 KVA pour les communes déléguées de la Côte d'Aime et Valezan et pour les puissances supérieures à 36 KVA (tarifs jaunes et verts) pour les communes déléguées de Belleentre et Macot la Plagne.

Cette délibération vient compléter la délibération 2017-127 du mois d'Avril qui autorisait l'entrée des tarifs bleus (< 36 KVA) dans ce groupement de commandes.

Le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de la Plagne Tarentaise au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur. (Votants : 43, pour : 43)

10. RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE PLAGNE CENTRE - LOT 4 À 15

Concernant l'aménagement de l'entrée de Plagne Centre, monsieur le maire rappelle que les lots 1 à 3 relatif au terrassement, au dévoiement de réseaux et à la préparation du chantier ont été attribués lors du dernier conseil municipal. Suite à l'appel d'offres concernant les lots 4 à 15, ces derniers n'ont pu être attribués pour différentes raisons :

- les lots 9, 13 et 15 ont été déclarés infructueux
- les lots 4, 5, 6, 7, 8, 11 et 14 ont été jugés inacceptables car supérieur au budget alloué à cette opération.
- les lots 10 et 12 auraient pu être attribués mais compte tenu des modifications du délai de réalisation de l'opération ils ont été déclarés sans suite.

Monsieur le maire propose ainsi de relancer l'intégralité des lots en modifiant légèrement le planning des travaux. Les terrassements, déviations, confortements seront bien réalisés en 2017, et dès fin avril/début mai 2018, la construction du bâtiment pourra débuter pour une livraison décembre 2018.

Le conseil municipal approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et décide de relancer une consultation. (Votants : 43, pour : 43)

11. CONVENTION D'IMPLANTATION DE GRUE ET DE LA ZONE DE CHANTIER AVEC L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE (USCBP)

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'opération de reconstruction du Centre Forme de Belle Plagne (Les Bains de Belle plagne) nécessite l'implantation d'une grue et d'un accès chantier sur la propriété de l'Union Syndicale des copropriétaires de Belle Plagne pour effectuer les travaux.

Le bâtiment du Centre de Forme est enclavé entre plusieurs constructions et l'accès chantier pour la reconstruction doit se faire depuis le parking de la raquette basse, ce qui implique d'occuper la parcelle M 2345.

A cette fin, il convient d'établir une convention pour l'occupation temporaire du terrain, propriété de l'U.S.C.B.P.

Monsieur le maire expose que la convention a pour objet de fixer les modalités d'occupation, de survol par la grue des bâtiments et des circulations piétonnes ainsi que la durée de cette occupation.

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec l'union syndicale des copropriétaires de Belle Plagne, propriétaire du terrain occupé par la zone de chantier et l'implantation de la grue. (Votants : 43, pour : 43)

12. RÉALISATION DU PLU DE VALEZAN. AVENANT N°1

Pour finaliser le PLU de Valezan, monsieur Pierre GONTHIER explique qu'il est nécessaire de passer un avenant au contrat signé avec l'Agence Vial et Rossi.

Il concerne la prise en compte de quantités supplémentaires à ce qui avait été estimé lors de l'établissement du marché. à savoir :

- 2 OAP supplémentaires pour un montant global de 3 600,00 € HT
- 6 réunions de travail supplémentaires pour un montant global de 3 000,00 € HT
- 1 réunion publique supplémentaire pour un montant de 600,00 € HT

Le montant de cet avenant (7 200,00 € HT) totalise une plus-value de 24,45 % par rapport au marché initial (30 700,00 € HT).

Ces réunions supplémentaires ne pouvaient pas être prévisibles lors de la passation du marché initial. Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché passé avec l'Agence VIAL ET ROSSI pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte ces prestations supplémentaires non prévues au marché initial. (Votants : 43, pour : 43)

Ressources humaines

13. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016-222 RELATIVE AUX AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que les autorisations d'absence, dont peuvent bénéficier le personnel de la collectivité, sont fixées par le conseil municipal. Considérant la demande d'ajouter une autorisation exceptionnelle d'absence, dont un avis favorable a été rendu sur cette question par le comité technique, monsieur Pierre Gonthier propose de modifier la délibération en ajoutant l'autorisation exceptionnelle d'absence comme suit :

- 1 jour pour décès d'un petit-enfant

Le conseil municipal approuve la modification de la délibération 2016-222 relative aux autorisations exceptionnelles d'absences pour le personnel, avec l'ajout comme suit :

1 jour pour décès d'un petit-enfant. (Votants : 43, pour : 43)

14. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE JOURS D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS AVEC LA COMMUNE DE SEEZ

Considérant la demande de mutation de la collectivité de la commune de SEEZ vers la commune de La Plagne Tarentaise, madame Patricia BÉRARD présente la convention ayant pour objet de fixer les modalités financières de transfert des jours de congés épargnés par un agent dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 43, pour : 43)

15. RECRUTEMENT D'UN AGENT AU POSTE D'INFIRMIER POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU SERVICE MULTI ACCUEIL DE PLAGNE CENTRE

Madame Christiane CHARRIÈRE explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'infirmier au service multi-accueil de Plagne Centre afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité et de répondre au taux d'encadrement réglementaire.

Elle propose ainsi un contrat à durée déterminée d'un an du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 à temps complet.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 43, pour : 43)

16. PÉRENNISATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS COMPLET

Madame Christiane CHARRIÈRE propose de pérenniser un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er août 2017. Cet agent effectue des missions sur la garderie, la cantine et le centre de loisirs, à Macot et principalement à La Plagne.

Le conseil municipal approuve la pérennisation d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er août 2017. (Votants : 43, pour : 43)

17. PÉRENNISATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES À TEMPS NON COMPLET

Monsieur Pierre GONTHIER informe les élus que 3 postes affectés à des missions d'entretien des locaux communaux ainsi qu'à l'agence postale de Montchavin sont en CDD. Ces missions sont permanentes et ne relèvent donc plus du surcroît d'activité. Il propose ainsi de pérenniser ces trois postes :

- 1 poste permanent d'adjoint technique à compter du 27 août 2017, 23.17h/semaine, temps de travail annualisé, agence postale, remplacements accueil Bellentre, lits froids/lits chauds.

- 2 postes permanents d'adjoints techniques à compter du 1er septembre 2017, 22.5h/semaines et 6.5h/semaine temps de travail annualisé, entretien des locaux des communes déléguées de Bellentre et Valezan.

Le conseil municipal approuve la pérennisation des trois postes ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 43, pour : 43)

18. CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET

Madame Patricia BÉRARD explique que la commission ressources humaines, ainsi que le comité technique ont donné un avis favorable quant à l'avancement de grade de certains agents. Considérant qu'un agent remplit les conditions d'avancement par ancienneté au grade, Madame Patricia BÉRARD propose de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus. (Votants : 43, pour : 43)

19. CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS À TEMPS COMPLET

Madame Patricia BÉRARD explique que la commission ressources humaines, ainsi que le comité technique ont donné un avis favorable quant à l'avancement de grade de certains agents. Considérant qu'un agent remplit les conditions d'avancement par ancienneté au grade, Madame Patricia BÉRARD propose de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants. Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus. (Votants : 43, pour : 43)

Urbanisme

20. ACQUISITIONS FONCIÈRES DE PARCELLES DE LA SUCCESSION EMPRIN (BELLENTRE)

Madame Sylvie EMPRIN, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Roger POUSSIN explique que, suite à une succession, les héritiers de parcelles situées sur la commune historique de Belleentre envisagent de vendre leurs terrains non bâtis à la collectivité. Ces parcelles d'une surface de 26 971 m², situées au PLU en zone N, Ns et An offrent un intérêt pour la commune de par leur situation géographique.

Monsieur Roger POUSSIN indique que les vendeurs ont donné un accord de principe sur le prix fixé à 0,50€/m².

Les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur, ces sommes étant inscrites au budget 2017.

Le conseil municipal approuve l'acquisition foncière des parcelles citées ci-dessus de la succession EMPRIN sur la commune déléguée de Belleentre. (Votants : 42, pour : 42)

21. ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE (AFUL) DE PLAN GAGNANT – COMPLÉMENT DE DÉLIBÉRATION

Monsieur Patrice MEREL rappelle que, par une délibération en date du 6 mars 2017, la commune a accepté par le biais d'une Association Foncière Urbaine Libre un remembrement de terrains au lieu dit «Plan Gagnant».

Certaines des parcelles concernées avaient été omises dans cette délibération et il convient de délibérer à nouveau pour compléter la décision initiale.

Le conseil municipal mentionne que les parcelles cadastrées 150 Section M n° 3041, 3042 3043, 3044, 3049, 3050,3052, 3056 formeront le tènement attribué à la commune. (Votants : 43, pour : 43)

22. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT POUR LA CRÉATION DE LA PISTE DES MYRTILLES PAR LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP)

Monsieur Roland RICHERMOZ informe que la société d'aménagement de la Plagne (SAP) souhaite aménager une piste de ski sur le secteur de Montchavin La Plagne.

Pour ce faire, il convient de procéder à une demande de défrichement pour une surface totale de 1ha 60 a en forêt communale, et d'autoriser ces travaux sur les parcelles appartenant à la collectivité (038 k n° 179 et 443). Le conseil municipal autorise les travaux à réaliser pour la création d'une piste de ski sur les parcelles 038k n°179 et 443) et décide de solliciter le Ministère de l'Agriculture aux fins d'obtention d'une autorisation de défrichement de 1ha 60a. (Votants : 43, pour : 43)

23. CONVENTION BELLENTRE-MACOT AVEC ENEDIS

Monsieur Anthony FAVRE explique que la société ENEDIS va réaliser des travaux d'enfouissement de la ligne souterraine – moyenne tension (20 Kv) entre les postes « Macot » et « Creux Saint Vincent ». Il convient ainsi d'autoriser monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude pour l'enfouissement d'une ligne électrique de 20 Kv sur diverses parcelles communales.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la société Enedis telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 43, pour : 43)

24. RÉGULARISATION FONCIÈRE - LIEUDIT LE VILLARD (BELLENTRE)

Dans le cadre d'une vente de terrain, faisant suite à une succession familiale, monsieur Roger POUSSIN explique que la commune a négocié avec les copropriétaires afin de régulariser la voirie communale au lieudit Le Villard (commune déléguée de Belleentre).

Il indique que la parcelle concernée est impactée en partie par la chaussée enrobée, et cadastrée section OB n°340. La modification du parcellaire cadastral ainsi que le plan de bornage ont été effectués au préalable.

Monsieur Roger POUSSIN ajoute que les frais seront partagés entre les deux parties.

Le conseil municipal approuve la cession à la commune de 49 m² au lieudit Le Villard, commune déléguée de Belleentre pour une régularisation foncière. (Votants : 43, pour : 43)

25. ACQUISITION DE PARCELLE - LIEUDIT LE VILLARD (BELLENTRE)

Monsieur Roger POUSSIN rappelle le projet de sécurisation des transports scolaires sur les hameaux de La Grange et du Villard. A ce titre, la collectivité étudie l'aménagement d'une aire de retournement le long de la Route Départementale n° 86B.

Pour ce faire, monsieur Roger Poussin explique qu'il convient d'acquérir une parcelle cadastrée, section OB n° 2336 impactée en partie par l'emplacement réservé n°7 en zone An au PLU, située au lieudit « Champ Fattet » hameau Le Villard sur la commune déléguée de Belleentre d'une contenance de 470 m² jouxtant les parcelles du Département.

Aussi, monsieur Roger Poussin propose d'acquérir cette parcelle dans le but de sécuriser les manœuvres des cars scolaires. Il ajoute que l'accord du propriétaire est parvenu en mairie par retour de courrier.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section OB n°2336 d'une contenance totale de 470 m² au lieudit le villard (commune déléguée de Belleentre) au prix de 1 €/m². (Votants : 43, pour : 43)

26. PROJET D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - CHOIX DU CANDIDAT- LIEUDIT PLANBETEX - LES COCHES (BELLENTRE)

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que la commune de Belleentre a lancé un appel à projets pour mettre à disposition un ou plusieurs tènements de terrains situés sur la station de Montchavin la Plagne (Les Coches), en zone UTz du plan local d'urbanisme (zone d'hébergement touristique). A l'issue de cet appel à projets, une candidature a été retenue par la commission d'urbanisme : celle de messieurs Destombe & Maese (SCI ADJM), pour un projet de 100 lits sur une partie de la parcelle section AC n°230 située aux Coches.

Cette mise à disposition se fera sous forme d'un bail à construction.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission urbanisme de retenir la candidature de messieurs Destombe & Maese pour le projet d'hébergements touristiques sur une partie de la parcelle AC 230p située au lieudit «PlanBetex» Les Coches (commune déléguée de Belleentre) et autorise lesdits candidats retenus à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme qui seraient liées à leur projet. (Votants : 43, pour : 43)

27. PROJET D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE - CHOIX DU CANDIDAT - LIEUDIT LE SÉCHET - LES COCHES (BELLENTRE),

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que la commune de Bellentre a lancé un appel à projets pour mettre à disposition un ou plusieurs tenements de terrains situés sur la station de Montchavin La Plagne (Les Coches) en zone UTdz du plan local d'urbanisme (zone d'hébergement touristique). A l'issue de cet appel à projets, une candidature a été retenue par la commission d'urbanisme : celle de Monsieur Sébastien RAGOTIN, pour un projet sur les parcelles AC 237 (ex n°70) pour une habitation d'une quinzaine de lits. Cette mise à disposition se fera sous forme d'un bail à construction.

Monsieur Roger POUSSIN indique que pour ces deux projets, la collectivité a choisi les candidats proposant les projets les plus pertinents et présentant un intérêt majeur pour la station.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission urbanisme de retenir la candidature de monsieur Sébastien Ragotin pour le projet d'hébergements touristiques sur une partie de la parcelle AC 237p située au lieudit « Le Séchet » Les Coches (commune déléguée de Bellentre) et autorise ledit candidat retenu à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme qui seraient liées à ce projet. (Votants : 43, pour : 43)

28. ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RÉSERVÉ À PRÉ GIROD

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON rappelle qu'une partie de l'emplacement réservé numéroté 18 dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de La Côte d'Aime a déjà été acquis par la collectivité.

Aujourd'hui, il convient de poursuivre cette acquisition pour une surface de 78 m² au prix de 120 €/m².

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée 093 section ZN n° 355 à Pré Girod, commune déléguée de La Côte d'Aime d'une surface de 78 m² au prix de 120 €/m². (Votants : 43, pour : 43)

29. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE AVEC LA SOCIÉTÉ GCC IMMOBILIER

Monsieur Roger POUSSIN rappelle au conseil municipal que la collectivité dispose d'un tenement immobilier aux Coches (commune déléguée de Bellentre), inscrit en zone UTz au Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bellentre.

Le groupe GCC IMMOBILIER a été retenu par délibération en date du 9/11/2015 de la commune historique de Bellentre pour réaliser un ensemble immobilier de 700 lits à vocation de résidence de tourisme 3* pour une surface de plancher de 8 000 m².

Aujourd'hui, il convient d'entériner les divers engagements de chacun par la signature d'une promesse de vente reprenant les diverses obligations et conditions imposées aux parties.

Le conseil municipal autorise monsieur Roger POUSSIN, adjoint, à signer la présente promesse de vente avec la société GCC Immobilier portant sur les parcelles communales actuellement cadastrées : 038 Section AB n°s 27, 118, 119, 120, 124, AC 20 et 038 Section AB n°s 144 et 145 situées aux Coches (commune déléguée de Bellentre). Le conseil municipal indique que cette promesse de vente sera assortie d'une convention d'aménagement instituant une servitude d'affectation en lits chauds pour une durée de 18 ans. (Votants : 43, pour : 43)

30. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ GCC IMMOBILIER

Monsieur Roger POUSSIN rappelle au conseil municipal que la collectivité a attribué à la société GCC Immobilier un terrain pour modification d'un ensemble immobilier aux Coches, sur le territoire de la commune historique de Bellentre.

Il indique qu'en parallèle à la promesse de vente, il convient d'établir une convention d'aménagement en vue d'instituer une servitude d'affectation en « lits chauds » pour une durée de 18 ans (à partir de l'achèvement de la construction) et pour se conformer au Plan Local d'Urbanisme qui impose ce type de conventionnement.

Monsieur Roger POUSSIN indique que les travaux débiteront au printemps 2018 pour une livraison en décembre 2019. Le conseil municipal autorise monsieur Roger POUSSIN, adjoint, à signer la convention d'aménagement avec la société GCC Immobilier. (Votants : 43, pour : 43)

31. AUTORISATION À LA SARL CRISTAL DES NEIGES À DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Anthony TRESALLET, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Suite à l'incendie subi par le Cristal des Neiges, restaurant situé sur la commune déléguée de Bellentre, monsieur Roger POUSSIN indique qu'il convient d'autoriser la SARL AM le Cristal des Neiges à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales en vue de la reconstruction de ce restaurant.

Le conseil municipal autorise la SARL AM le Cristal des Neiges à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées 038 section K n° 398 et K n° 412, pour une surface de plancher de 497 m² afin de reconstruire son établissement ravagé par un incendie pendant la période hivernale. (Votants : 42, pour : 42)

32. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLU DE BELLENTRE

Monsieur Roger POUSSIN rappelle que la commune déléguée de Bellentre a engagé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'urbanisme (PLU) dont aujourd'hui, il convient de définir les conditions de mise à disposition au public.

Le projet de modification simplifiée porte notamment sur :

- La correction d'erreurs matérielles
- La modification ponctuelle de certains articles du règlement écrit liée notamment à l'aspect, à l'implantation des constructions et au stationnement
- La prise en compte dans le règlement graphique d'une construction existante oubliée
- Le changement ponctuel du règlement graphique et de certaines zones à urbaniser notamment au lieu-dit « les Coches, de UCz en UDcz afin de mieux correspondre au type d'habitat existant
- La modification du règlement graphique concernant les chalets d'alpage afin d'être en accord avec la législation en vigueur
- La suppression d'emplacements réservés après la décision du conseil municipal de refuser l'acquisition des terrains après que le propriétaire ait fait manifester son droit de délaissement

- La création de secteurs U plan masse sur les stations de Montchavin la Plagne afin d'adapter le PLU aux spécificités du terrain

Il est donc proposé au conseil municipal l'approbation d'une délibération indiquant le contenu de la modification simplifiée de ce PLU et les conditions de communication et de mise à disposition au public.

Le conseil municipal indique les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bellentre du 06/06/2017 au 07/07/2017. (Votants : 43, pour : 43)

33. DÉSAFFECTATION PAR ANTICIPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX COCHES PROJET GCC

Monsieur Roger Poussin rappelle le projet immobilier proposé par la société GCC immobilier aux Coches (commune déléguée de Bellentre).

Afin de pérenniser le dossier et au vu de la nouvelle rédaction des articles du code général de la propriété des personnes publiques, il est possible pour les collectivités publiques de désaffecter par anticipation leur domaine public artificiel pour pouvoir les déclasser.

Monsieur Roger Poussin demande ainsi au conseil municipal de bien vouloir procéder à la désaffectation du domaine public (chemins piétons et parking) en rappelant que ce terrain fera l'objet d'une cession à la société GCC IMMOBILIER.

Le conseil municipal prononce la désaffectation des chemins piétons et d'un parking aux Coches pour une durée de 3 ans durant laquelle la désaffectation effective devra intervenir. (Votants : 43, pour : 43)

34. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE CHEMINS PIÉTONS ET D'UN PARKING AUX COCHES

Dans le cadre du projet immobilier de la société GCC immobilier, monsieur Roger Poussin rappelle la désaffectation par anticipation du domaine public de chemins piétons et d'un parking aux Coches. Il convient ensuite de les déclasser du domaine public. monsieur Roger Poussin indique qu'il conviendra ensuite de rétablir lesdits chemins et le parking.

Le conseil municipal prononce le déclassement des chemins piétons et d'un parking aux Coches. (Votants : 43, pour : 43)

35. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE PROMESSE DE VENTE AVEC LA SCCV 1961 POUR L'ACQUISITION DE LOCAUX NON AMÉNAGÉS

Monsieur Patrice MEREL informe l'assemblée que la réhabilitation et l'aménagement de la place Perrière à Plagne Centre induit la suppression d'un certain nombre de places de stationnements. Aujourd'hui, il existe l'opportunité pour la collectivité d'acquérir des places de parking couvertes dans un immeuble en cours de construction à proximité immédiate de cet espace pour pallier ce déficit. Par ailleurs, l'immeuble en cours de construction dispose de surfaces de plancher à aménager, la collectivité souhaiterait en acquérir une partie afin de réaliser des équipements d'intérêt général pour la station tels que : cabinet médical et kinésithérapeute, poste de police municipale etc...

Pour ce faire, il conviendrait d'acquérir ces locaux en VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) dans cet ensemble

immobilier réalisé par la SCCV LA PLAGNE 1961 qui devra faire l'objet d'un état descriptif de division en lots de volume, et dont les espaces communs seront gérés par une association syndicale libre.

Monsieur Patrice MEREL présente le projet de la SCCV LA PLAGNE 1961 :

- projet immobilier à Plagne Centre, comprenant 35 appartements du T2 au T5 et des stationnements couverts et semi couverts.

Par ailleurs, Une proposition de locaux destinés à accueillir le poste de gendarmerie a été acceptée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, qui se portera donc acquéreur de m2 destinés à la construction de ce bâtiment. Le poste de Gendarmerie est un service indispensable à la station et les locaux actuels devenus vétustes doivent impérativement être réhabilités ou reconstruits, au risque, le cas échéant, de voir le poste de gendarmerie supprimé (cf. cas de Bozel).

Dans le même temps, une proposition de locaux vides a été faite au SDIS 73, ainsi qu'aux communes de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne.

Monsieur Richard BROCHE souhaite faire remarquer que les nouveaux locaux ne garantiront pas le maintien dans le futur des gendarmes sur la station. Monsieur le maire souligne que sans ces locaux, les gendarmes ne viendront plus dès la prochaine saison.

Monsieur Patrice MEREL demande au conseil municipal d'approuver uniquement l'achat des places de stationnement et de 464,36 m² de locaux à aménager. Les volumes dédiés à la gendarmerie ne dépendant pas de la commune mais du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la promesse synallagmatique de vente en l'état futur d'achèvement avec la SCCV LA PLAGNE 1961, comportant notamment l'acquisition de locaux non aménagés et de parkings couverts ; ceux-ci seront acquis en lot de volume dans l'ensemble immobilier en cours de construction, soit :

- 52 places de stationnements couvertes pour un montant total de 796 726.84 € Hors Taxes (956 072,21€ TTC)
 - 2 places de stationnements semi-couvertés pour un montant de 25 833.34 € hors Taxes (31 000 € TTC)
 - 464.36 m² de locaux à aménager pour un montant de 1 128 389.82 € hors Taxes (1 354 067,79 € TTC)
- Pour un montant total de 1 950 950 € HT soit 2 341 140 € TTC. (Votants : 43, pour : 43)

36. ECHANGE DE TERRAIN AVEC MME REPPLINGER À SAUF LA FOI

Monsieur Patrice MEREL présente la demande de Mme REPPLINGER, pour un échange de terrain entre la parcelle lui appartenant et une partie d'un terrain communal situé au lieu-dit Sauf la Foi.

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle commune cadastrée section I n° 1100 pour une surface de 264 m², en contrepartie de la parcelle de Mme REPPLINGER, section I n° 917 d'une surface de 320 m². (Votants : 43, pour : 43)

37. AUTORISATION ACCORDÉE À LA SAP D'AGRANDIR SON BÂTIMENT À PLAGNE BELLECÔTE (SALLE DE RAPPORT)

Monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que La Société d'Aménagement de La Plagne a déposé une demande de permis de construire en vue d'agrandir le bâtiment à côté de la gare de départ de la télécabine à Plagne Bellecôte.

Le terrain appartenant à la commune de la Plagne Tarentaise, il convient d'autoriser le dépôt de cette demande de permis de construire en vue de l'édification des bureaux et vestiaires du personnel des remontées mécaniques pour une surface de plancher de 192 m².

Le conseil municipal autorise la SAP à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle communale 150 section M n° 2776 pour l'agrandissement de son bâtiment en lien avec son activité de gestion du domaine skiable (remontées mécaniques et pistes de ski).

(Votants : 43, pour : 43)

38. MOTION POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ABERTVILLE ET DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY

Monsieur Daniel RENAUD informe le conseil municipal que la réforme de la carte judiciaire fait craindre le risque de suppression de Tribunaux de Grande Instance et de Cours d'Appel, qui conduirait à ne maintenir qu'un 1 Tribunal de Grande Instance départemental et 1 Cour d'Appel par Région.

De ce fait, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et sur la Cour d'Appel de Chambéry.

Une remise en cause du maillage territorial de l'organisation judiciaire aurait pour conséquences négatives de rendre plus difficile aux citoyens, non seulement l'accès aux juridictions en les éloignant encore davantage, mais aussi l'accès aux juristes qualifiés que sont les avocats, lesquels iraient se concentrer dans les métropoles recevant désormais les seuls Cours d'Appel et Tribunaux de Grande Instance subsistants.

Pour appuyer la démarche initiée par l'Ordre des Avocats, le conseil municipal est invité à manifester son soutien en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry, par la prise d'une motion, au nom d'une justice de proximité et de qualité.

Le conseil municipal demande le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et de la Cour d'Appel de Chambéry au nom de la justice de proximité et de qualité. (Votants : 43, pour : 43)

Questions diverses

ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES DANS LA REMISE EN LOCATION

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que dans le dossier Européen PITER, il avait été envisagé le portage d'une mission test auprès des propriétaires afin d'encourager la remise en location des lits froids. Ce dossier n'ayant pas abouti, il insiste sur la nécessité de trouver une solution pour inciter les propriétaires à remettre en location leur bien.

Anthony FAVRE présente les chiffres des nuitées afin d'alerter les élus :

En 1997, 350 000 nuitées ont été notées dans la station de Montchavin.

En 2014-2015, malgré les nouvelles constructions, un peu moins de 329 000 nuitées ont été notées. Ce qui indique que les nouvelles constructions n'ont pas compensé la perte de locations des lits froids. Le même constat a été fait sur l'ensemble des stations de la Tarentaise.

Monsieur Anthony FAVRE propose d'aller démarcher les propriétaires afin de les encourager à remettre ces lits dans le circuit de la location. Pour cela, il est envisagé de réaliser une mission test durant l'hiver 2017-2018 sur la station de Montchavin La Plagne. En fonction des résultats de ce test, le dispositif pourrait être étendu à toute la station de La Plagne les années suivantes.

Il propose à Madame Séverine BENOIT, société ARCODEV, de présenter cette mission test.

Pour madame Séverine Benoit, les collectivités ne peuvent pas agir sur les stations sans impliquer les acteurs, notamment les propriétaires.

Elle propose ainsi une mission-test qui impliquera les propriétaires notamment en écoutant leurs attentes et suggestions, en les sensibilisant sur les conséquences directes pour la station de leur comportement vis-à-vis de la location de leur bien et pour arriver à le modifier.

Madame Séverine BENOIT présente ainsi les principaux objectifs de cette mission :

- Etre à l'écoute des propriétaires et de leurs attentes.
- Changer les habitudes de mise en location des propriétaires, pour enclencher une dynamique dans la durée, par l'incitation et la responsabilisation, pour lutter contre les lits froids.
- Structuration d'un échange entre la mairie et les propriétaires autour de la question : Comment mieux faire vivre notre station ensemble ?
- Mettre en lumière les attentes des propriétaires et les objectifs de la mairie pour co-construire un projet de Maison des propriétaires sur mesure, répondant aux attentes et aux impératifs des 2 parties.

Madame Séverine BENOIT propose de communiquer auprès de l'ensemble des propriétaires de Montchavin La Plagne (soit 5000), pour en sensibiliser le plus grand nombre, en impliquer activement 200 et constituer un noyau de 50 propriétaires « locomotive ».

Enfin, le projet de Maison des propriétaires est pensé comme la finalité de la démarche, qui doit permettre de réunir des éléments utiles pour l'enclencher, et non comme le point de départ du projet. Les objectifs et les limites de la maison des propriétaires devront être bien définis par la mairie, afin de mener les échanges avec les propriétaires dans un cadre prédéfini.

Madame Séverine BENOIT propose de réaliser cette mission selon une démarche très structurée (questionnaire, phoning ciblé, réunions avec des professionnels, newsletters) et de terminer par un bilan et de voir si les retours sont positifs. En fonction des résultats, le dispositif pourrait être étendu à d'autres stations.

Suite à l'interrogation de madame Corine Michelas sur la durée de la mission, madame Séverine Benoit explique que cette dernière devrait durer environ 18 mois afin de bien intégrer les deux saisons hiver et été.

Monsieur Richard Broche demande pourquoi ce dispositif n'est pas mis en place sur l'ensemble du territoire de La Plagne.

Monsieur Anthony FAVRE répond qu'il sera plus facile, dans un premier temps, de le tester sur un petit périmètre et de l'étendre sur l'ensemble du territoire si les résultats sont positifs.

Monsieur Anthony FAVRE insiste sur le fait qu'il ne vend pas une solution miracle.

Si cette démarche permet de changer le comportement de quelques propriétaires qui proposeront ainsi leur appartement 1 ou 2 semaines de plus, Cela entraînera obligatoirement un meilleur taux d'occupation sur la saison. Monsieur Richard BROCHE rappelle que l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APTIV) avait recruté des chargés de mission pour travailler sur ce dossier. Monsieur Anthony Favre répond que l'APTIV a considérablement réduit ses moyens et notamment le nombre de ses chargés de mission.

Monsieur Anthony FAVRE ajoute également que certaines stations de Tarentaise travaillent actuellement sur la relation avec les propriétaires afin de redonner un élan de dynamisme au logement existant mais ne souhaitent plus créer de nouveaux lits. Ce travail paiera sur le long terme. Monsieur Anthony FAVRE estime qu'il est important que la collectivité réagisse face aux lits froids, et cette mission-test est une des solutions proposées.

Madame Isabelle GIROD GEDDA souligne que pendant les 18 mois de cette mission, il est important qu'une bonne commercialisation soit mise en place. Elle ajoute qu'il est difficile de louer les appartements à certaines périodes.

Monsieur Pierre GONTHIER, président de l'office du tourisme, rappelle que l'OTGP a justement une stratégie sur 3 ans afin de développer la commercialisation.

Monsieur Richard Broche propose son aide et son expertise sur ce dossier si besoin.

Monsieur le maire le remercie et prend acte de sa proposition.

Monsieur le maire conclut en rappelant que les lits déjà existants sont l'avenir et le devenir de nos stations et qu'il est donc urgent de pouvoir les redynamiser.

PARTICIPATION DES TARINS AU FPIC (FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL)

Monsieur Anthony FAVRE fait un point sur le montant de versement du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) par les intercommunalités de la Tarentaise, et met en évidence les écarts considérables constatés par rapport à la moyenne nationale.

La moyenne nationale du FPIC par habitant s'élève à 21 euros.

Pour la Tarentaise, monsieur Anthony Favre présente les chiffres des différentes intercommunalités :

Communauté de Communes du Coeur de Tarentaise :

2. 6 millions d'euros pour 2017 soit 260 euros par habitant

Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise :

4. 2 millions d'euros pour 2017 soit 450 euros par habitant

Communauté de communes de Haute Tarentaise :

3. 3 millions d'euros pour 2017 soit 195 euros par habitant

Communauté de communes des Versants d'Aime :

1. 180 million d'euros pour 2017 soit 118 euros par habitant

Communauté de communes des vallées d'Aigueblanche :

1. 6 million d'euros soit 200 euros par habitant.

Les élus sont donc intervenus pour dénoncer la méthode de calcul car de tels écarts sont vraiment incompréhensibles et de plus les futurs lois de finances risquent d'aggraver ces différences.

Pour illustrer ces illogismes, monsieur le maire rappelle que Valezan, avant la fusion, était considérée comme une commune riche alors que Marseille ou Montpellier sont taxées comme des communes pauvres.

Il ajoute également que le FPIC ne sera jamais abandonné sachant que 80% de la population en bénéficie, alors que 20% la paye.

Monsieur Anthony FAVRE cite pour exemple la commune des Allues qui dispose d'une capacité d'investissement su-

périeur à la communauté de communes de la ville de Laval.

ENQUÊTE PUBLIQUE SCOT

En réponse à l'interrogation de monsieur Richard BROCHE sur la communication de l'enquête publique relative au SCOT, monsieur Anthony FAVRE confirme que les affiches ont bien été posées dans les différentes mairies et qu'un encart a été publié dans le Dauphiné Libéré.

Richard BROCHE demande si cette information peut être affichée également sur les panneaux lumineux.

Monsieur le maire prend acte de la demande et en fera part au service concerné.

CARTE SCOLAIRE

Monsieur Anthony FAVRE sollicite monsieur le maire afin que soit ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal une délibération définissant les règles de mise en place de la carte scolaire au sein de la commune nouvelle. Il explique sa demande par le fait que l'école de Bellentre a subi une fermeture de classe dernièrement, et que par conséquent, les parents sollicitent les élus afin de changer leurs enfants d'école. Les demandes de dérogation concernent l'école du chef-lieu de La Plagne Tarentaise, (Macot), et des inscriptions dans les écoles privées sont également à déplorer.

En tant que maire de Bellentre, il se doit de tenter de sauver son école.

Monsieur Anthony FAVRE est favorable à la mise en place d'une carte scolaire afin d'éviter la désertification de certaines écoles et «le siphonnage» des effectifs au profit d'autres établissements. Il est impératif que chaque commune historique puisse garder ses écoles.

Madame Christiane CHARRIÈRE s'interroge sur la communication qui sera mise en place pour les familles sachant que les inscriptions scolaires ont déjà débuté pour la prochaine rentrée.

A Bellentre, une réflexion est en cours afin de réharmoniser le schéma scolaire (4 classes dans 3 établissements différents). Les élus prendront leurs responsabilités quant aux décisions qui seront prises. Des réunions de concertations sont déjà programmées avec les parents, les enseignants et l'inspecteur de l'éducation nationale.

Monsieur le maire confirme l'inscription d'enfants à l'école de Macot, et qu'il n'a pas pu refuser ces scolarisations au vu des arguments. Mais il ajoute cependant que des solutions doivent être trouvées, afin de maintenir un équilibre cohérent sur l'ensemble de la commune.

Madame Isabelle GIROD GEDDA ajoute que la commune nouvelle a perturbé le schéma scolaire laissant penser aux parents qu'ils pouvaient inscrire leurs enfants sur l'une des sept écoles de la commune, indépendamment de leur lieu de résidence ou des règles dérogatoires fixées par les textes. La carte scolaire, à définir ensemble pour La Plagne Tarentaise, doit donc préciser les règles en matière de scolarisation des enfants. C'est pour cela que la carte scolaire est impérative pour rappeler que l'enfant doit être scolarisé sur son lieu d'habitation sauf dérogation. Madame Sylvie Berard regrette que les parents aient tendance à changer leur enfant d'école sitôt que certains critères ne leur conviennent pas.

Monsieur Richard BROCHE demande si la commune réfléchit déjà à l'annonce faite par le nouveau Président de la République de laisser les maires décider de l'emploi du temps des écoles de leurs communes (maintien des TAP ou non).

Monsieur le maire répond que l'information n'est pas encore officielle, et que les élus réfléchiront sur ce dossier quand les décrets seront publiés.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 19 AVRIL À 20H00

Présents : GONTHIER Pierre, maire, PELLICIER Guy, Hanrard Bernard, adjoints

BERTRAND Chantal, USANNAZ Bernard, MORIN Sébastien, conseillers municipaux

Excusés : GENSAC Véronique, adjointe, CLEYRAT Christian, conseiller municipal

URBANISME

Pierre GONTHIER expose tous les dossiers d'urbanisme à l'assemblée avant de commencer l'ordre du jour.

Déclarations de travaux (DP)

- GILLAIN André : changement porte de garage en baie vitrée
 - SUZAN Gérald : changement porte de grange en porte de garage
 - CLAIR Agnès : création d'une baie vitrée et d'une fenêtre + réfection du balcon + couverture escalier extérieur : dossier incomplet demande de pièces complémentaires par le service instructeur.
- Les élus ont émis des avis favorables à tous les dossiers exposés ci-dessus.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

- Location appartement T 4 mairie

Bernard HANRARD explique aux élus que le dossier de demande de location pour le T4 de la mairie était infructueux. Après concertation, les élus ont décidé de relancer l'offre de location au prix de 600 euros hors charges (eau, électricité, chauffage) en déposant des annonces sur les journaux, par internet et par affichage dans les mairies avoisinantes.

- Achat parcelle C 918 pour agrandissement parking du "Sézalet":

Bernard HANRARD informe que suite à l'accord de vente de Mme Colette GLATIGNY propriétaire de la parcelle C 918, nous avons pris contact avec France Domaine pour évaluer la valeur des terrains agricoles sur la commune de Valezan. La fourchette de prix est comprise entre 0.25 et 0.30 centimes le m², un courrier lui sera adressé dans ce sens avec une proposition à 0.30 centimes le m².

- Travaux auberge

Guy PELLICIER expose les travaux de rénovation de l'auberge prévus semaine 16 et 17 pendant la fermeture de l'auberge:

- rénovation de l'électricité du bar et de la salle de restaurant (ampoules Led)
- mise aux normes de la cuisine (faïence, étagère, changement du lave-vaisselle)
- **Plan d'épandage** Pierre GONTHIER demande à Bernard USANNAZ si le plan d'épandage édité en 1994 ne devrait pas être révisé. Bernard USANNAZ répond qu'une mise à jour a dû être faite et qu'il vérifiera auprès de ses associés.

Plan local d'Urbanisme : Pierre GONTHIER rappelle qu'une réunion publique aura lieu à la salle polyvalente le 10 mai 2017 à 18 heures 30 pour présenter le projet de notre futur PLU.

Permanences élections: Les élus ont confirmé le tableau de présence.

COMMISSIONS :

- Travaux :

Guy PELLICIER relate la réunion de la Commission de travaux (1ère réunion concernant les 4 communes déléguées). Il annonce que le SIG (Système d'Information Géographique = cadastre) pour les 4 communes est en cours de réalisation, c'est un travail très fastidieux et qui demandera un peu de temps avant d'être opérationnel.

- Tourisme :

Bernard HANRARD résume les différentes réunions concernant l'entretien et la numérisation des sentiers. Il précise que :

- En juillet 2016, l'APTV lançait la démarche de construction de la nouvelle stratégie touristique estivale en vue de candidater au programme européen « Espace Valléen».
 - En janvier 2017, elle déposait sa candidature.
 - Début avril 2017, les 3 co-financeurs de ce programme (Europe, Etat et Région Auvergne Rhône-Alpes) se sont réunis, afin de sélectionner les territoires candidats. La candidature de la Tarentaise a été retenue !
 - L'objectif central du programme est de valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire en vue d'augmenter la fréquentation de la vallée en période estivale.
- Pierre GONTHIER rajoute qu'une subvention de 10 000 € a été allouée au SIGP pour les sentiers de randonnées.

QUESTIONS DIVERSES :

Pierre GONTHIER donne lecture des différents courriers et informations reçus en mairie

- Mesur'Alpes effectuera le bornage de parcelles au GAEC du Roignaux au lieu-dit "Au pied de ville" le 09/05/2017, Guy PELLICIER représentera la mairie.
- Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche : les maires de la CCVA ont décidé de ne pas mandater la dépense relative au FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales) et demande aux maires des communes de Tarentaise de se positionner à ce sujet. Pierre GONTHIER explique que l'État a le pouvoir d'exiger le règlement de cette contribution et pense que cette démarche devrait être entreprise au niveau régional et national et associée à une communication de presse.
- En 2016, l'entreprise Perrière a refait, dans le cadre de la garantie, le mur de soutènement dans les vignes celui-ci est retombé, les élus décident de lancer une étude et des devis auprès des entreprises.
- Le bassin près de chez Mme Vallet : deux fuites ont été constatées, la première est réparée, la deuxième le sera prochainement.
- La cabine téléphonique située sur le parking central a été démontée par le biais de l'entreprise "Orange".

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

RÉUNION PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La réunion publique de l'élaboration du PLU de Valezan a rassemblé une vingtaine de personnes et a permis de rappeler et d'expliquer :

- Quelques rappels réglementaires
 - Les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), leur mise en œuvre dans les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ainsi que le règlement
 - La suite de la procédure.
- Une discussion s'est ensuite engagée entre les élus et les habitants.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

LE NETTOYAGE DES SENTIERS

Le 27 mai dernier, le syndicat d'initiative de la commune déléguée de La Côte d'Aime avait organisé le traditionnel nettoyage des sentiers.

Au programme de cette journée :

- Une équipe a dégagé l'ancien petit sentier des Vignes
 - Une autre équipe s'est rendue au dessus de Valezan au niveau du GR5
 - La dernière équipe s'est chargée de faire revivre l'ancien chemin muletier sur Chambrier.
- La matinée s'est terminée autour d'un apéritif offert par la commune et d'un repas servi par le syndicat d'initiative.



FÊTE DES MÈRES

Monsieur le maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime et ses élus avaient convié les mamans de la commune à une cérémonie le samedi 27 mai au soir.

Plus de 80 personnes se sont déplacées pour venir partager ce moment.

La soirée était animée par «les bérets tarins» autour d'un apéritif offert par la commune.

Monsieur le maire a rendu un hommage émouvant aux mamans, et chacune est repartie avec un géranium.

Le choix du samedi soir au lieu du dimanche a été un franc succès.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre tiendra des permanences en mairie les :

- Vendredi 23 juin de 8h30-11h30
- Vendredi 21 juillet de 8h30 à 11h30

Monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre pourra être remplacé par un adjoint en cas d'imprévu.

LA CLASSE DÉCOUVERTE DE BONCONSEIL



COMMUNE DE LA PLAGNE TARENNAISE

INFORMATION CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie proche des allocataires.
Un choix du lieu d'accueil en fonction des besoins :

L'allocataire a besoin :

- de poser des questions sur une démarche en cours, sur un remboursement demandé par la Caf, sur un blocage de ses droits, ...



Il se rend

A LA PERMANENCE DE LA CAF
Locaux de la CPAM, 20 rue Jacques Porraz à
Albertville
Lundi-Mardi 9h-12h / 13h30-15h30
Mercredi-Jeudi-Vendredi 9h-12h

L'allocataire a besoin :

- d'avoir des informations d'ordre général sur les prestations versées par la Caf
- d'imprimer un formulaire ou une attestation (de droits ou de Quotient familial)
 - de se faire aider pour compléter un formulaire
 - de consulter le site internet de la Caf www.caf.fr en se faisant aider, si besoin
 - d'effectuer des démarches sur le site www.caf.fr en se faisant aider, si besoin



Il se rend dans

UN POINT RELAIS CAF ou UNE MSAP

Les personnes qui reçoivent dans les points relais ou les Msap ne sont pas des agents de la Caf. Ils ne peuvent pas prendre position sur l'octroi de prestations et ne traitent pas de dossiers.

Liste des structures proposant un accompagnement aux démarches avec la Caf sur le canton d'Aime :
AIME-LA-PLAGNE - Espace associatif cantonal 94 grande rue - Sur rendez-vous au 04.79.55.57.14
LA PLAGNE - Salle omnisports Plagne centre - contact : 04.79.09.20.85

TRANQUILITÉ VACANCES

Si vous vous absentez durant une période prolongée, les unités de la gendarmerie ou les services de police peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile, votre commerce ou votre entreprise au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police le plus proche en remplissant et en y déposant le formulaire d'inscription que vous pouvez télécharger sur www.service-public.fr/tranquillite-vacances ou www.mairie-macotlaplagne.com.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Blocage téléphones portables :

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



PAVILLON BLEU 2017 - PLAN D'EAU - BASE DE LOISIRS DES VERSANTS D'AIME

La base de loisirs des Versants d'Aime vient de recevoir pour la 6ème année consécutive le label Pavillon Bleu. Cette récompense vient saluer la politique développée par les élus communautaires et l'ensemble du travail réalisé par les équipes techniques de la communauté de communes à la base de loisirs.

En effet, l'obtention de ce label est soumise à de nombreux critères. Les services des Versants d'Aime ont donc fourni un travail d'ampleur et de qualité afin de contribuer à l'obtention de cette distinction.

Les aménagements réalisés par les Versants d'Aime sur le secteur : • Nouveau dispositif de réduction des algues (2017) • Installation d'une nouvelle douche à proximité de la plage de sable (2017) • Installation de bornes électriques pour les activités de loisirs (2017) • Dispositif d'oxygénation du plan d'eau • Aménagement de plages et de mises à l'eau • Mise en place de jeux et d'activités pédagogiques autour du milieu naturel • Mise en place de poubelles permettant le tri sélectif • Aménagements paysagers pour l'ombrage et la sécurité des visiteurs • Surveillance de plages • Aménagement de sanitaires et de douches • Amélioration de la signalétique • Analyses d'eau régulières (réalisées par un laboratoire indépendant)

Toutes les conditions sont donc réunies pour venir se rafraîchir et se détendre au bord de l'eau. La communauté de communes des Versants d'Aime vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue dans ce cadre privilégié, et vous invite à découvrir les nombreuses activités de plein air proposées aux enfants. Le plan d'eau est accessible par la RN 90 au Gothard (entre Aime et Bourg Saint Maurice) ou par la voie verte à pied ou en vélo. La baignade est surveillée tous les jours en juillet août.

Les activités proposées sur le site :

- Restaurant : 06 74 29 01 11
- Parcours aventure : 07 61 05 12 03
- Acro Bungee : 06 87 22 46 90
- Aquabulles : 06 67 72 70 48
- Canoë-Kayak : 07 70 18 70 12

Avant la période estivale, pensez à les contacter pour vérifier leurs jours et horaires d'ouverture.



LA PLAGNE

NOUVEAUTÉ 2017 : LE PUMPTRACK

Pour 2017, la commune de La Plagne Tarentaise a souhaité poursuivre son investissement dans le développement du VTT sur la station en créant un espace Pumptrack de 1300 m² à Plagne Bellecôte. Trois magnifiques parcours seront ainsi proposés dès cet été : initiation (300 m², longueur 50m) et sensation sur deux pistes niveaux bleu et rouge (1000 m², longueur 200m). Les amateurs de sensations de tous les âges et de tous les niveaux, pourront ainsi découvrir ce nouveau terrain de jeu en VTT, BMX, trottinette, skateboard, roller ou draisienne. En accès libre, le pumptrack est idéalement installé à l'emplacement de l'ancien centre équestre à proximité des parkings, hébergements et commerces.



JOURNÉE DE NETTOYAGE

Comme chaque année, Jean-Luc Boch, maire et les élus de La Plagne Tarentaise, des bénévoles et des agents des services se sont retrouvés samedi 10 juin, pour le traditionnel nettoyage des pistes de La Plagne.

Les participants ont été accueillis sous un soleil radieux avec café et croissants à la salle hors sacs de Plagne Centre. Différentes équipes ont ensuite été réparties par secteurs : Plagne Centre, Plagne 1800, Plagne Bellecôte/Belle Plagne. Le bilan est positif avec cette année le constat d'une nette diminution du volume des déchets. Il reste cependant quelques efforts à faire aux abords des copropriétés.

En revanche, ce travail réalisé chaque printemps ainsi que les campagnes de communication portent leurs fruits. La «récolte» 2017 totalise 1m³ de ferraille et 5m³ pour les autres déchets. Le maire a remercié toutes les personnes présentes pour leur participation et a rappelé l'importance de conserver une montagne propre et accueillante. La montagne est belle, il est important de la respecter. Dans la bonne humeur et une ambiance estivale, Monsieur le Maire a ensuite invité les participants à partager le barbecue offert par la collectivité, à la salle hors-sac de Plagne Centre.



Fête de la musique Mercredi 21 juin 2017

Animation musicale - Grande Rue à Aime 17h30 à 19h - Gratuit•
Concert de harpe celtique - Basilique St Martin 19h à 20h - Gratuit•
Chorale « Accord'Aime » - Basilique St Martin 20h à 21h - Gratuit•
Concert du groupe DAKOTA - Théâtre de verdure - 21h - Gratuit buvette sur place

Kermesse de l'école de Valezan Samedi 24 juin 2017 à partir de 16h30

- Ecole de Valezan
Spectacle des enfants suivi de la kermesse avec jeux en bois, terrain de boules, chamboule tout...
Et à partir de 19h00 ouverture du barbecue organisé par l'association des parents d'élèves de Valezan.
La manifestation aura lieu à l'école (repli vers la salle des fetes de valezan en cas de mauvais temps).

Kermesse de l'école de la Côte d'Aime Samedi 1er juillet 2017 - A partir de 10h30

Stade de la commune déléguée de La Côte d'Aime
10h30 Spectacle des enfants
12h30 Repas
14h00 Jeux et animations jusqu'à 18h00

Motor sportive day Dimanche 02 juillet 2017 - 14h00 à 18h00

7e édition - Montchavin La Plagne
Rassemblement de Supercars et belles sportives avec possibilité de baptêmes sur route fermée entre Montchavin et Les Coches soit environ 5 km l'aller retour. Pour cette édition 2017, la Lamborghini Aventador Roadster sera présente. Le baptême coûte de 30 à 60€ (30€ si choix aléatoire du véhicule, 60€ si choix déterminé du véhicule) par personne et sera reversé à l'association de l'Oeuvre des Pupilles des Sapeurs Pompiers (ODP).
Information : office du tourisme de Montchavin La Plagne - 04.79.07.82.82

2e étape Tour de Tarentaise Vendredi 07 juillet 2017 - 13h00

Ce tour cycliste de trois jours fait son retour en 2017. L'accueil des meilleures équipes amateurs de France et de Suisse. Ainsi 20 équipes seront au départ du Tour de Tarentaise 2017 .
Etape 2 : la Plagne Tarentaise - Macot / Montchavin-la Plagne (94.7km)
Départ à 13h de Macot la Plagne
Animation dès 10h30 sur le village de départ
Animations au village d'arrivée de 14h15 à 17h15 (devant OT Coches)
Arrivée à partir de 15h30 devant l'Office de Tourisme de Montchavin Les Coches. Remise des prix à 16h35.

Recrudescence d'actes de vandalisme, de cambriolages et de délinquance

Messieurs les maires et les élus en charge de la sécurité vous convient à
une réunion publique d'information sur le dispositif de participation citoyenne mis en place sur la commune de La Plagne Tarentaise

LUNDI 19 JUIN 2017 À 18H00
À LA SALLE DES FÊTES DE BELLENTRE

TOUR DE TARENTAISE - APPEL A BÉNÉVOLE

L'organisation recherche des bénévoles qui seraient prêts à venir les soutenir lors de la deuxième étape, notamment pour assurer la sécurité des carrefours. La deuxième étape de cette course semi-professionnelle s'élancera de la commune déléguée de Macot la Plagne jusqu'à la station de Montchavin La Plagne. Venez les rejoindre pour une journée conviviale avec de nombreuses surprises. L'équipe Blackowl vous attend nombreux le 7 juillet ! Si vous êtes intéressés, contactez les au Tél : 06 68 29 25 22. -
Email : agence@blackowlevent.com

CENTRE DE LOISIRS LA PLAGNE TARENTAISE

Pour la saison estivale 2017, le centre de loisirs de La Plagne Tarentaise sera ouvert du 10 juillet au 25 août et accueillera les enfants de 3 à 12 ans. L'ALSH fonctionnera du lundi au vendredi.

Les créneaux horaires :

- En journée : de 8h30 à 17h30
- En demi-journée : de 8h30 à 14h ou de 12h à 17h30 (possible seulement lorsque sorties non programmées à la journée, les parents doivent récupérer l'enfant sur le lieu de loisirs de la journée, soit La Plagne, soit Macot)

Les accueils se dérouleront à Macot (salle du périscolaire) et à la Plagne (halte-garderie, dans les locaux du Multi-Accueil « Les P'tits Bonnets ») de 8h30 à 9h10.

Puis les enfants, accompagnés des animatrices, se rendront avec le car sur les lieux d'activités : soit 3 jours à la Plagne et 2 jours à Macot La Plagne.
Renseignements : mairie de La Plagne Tarentaise - 04.79.09.71.52.

Borne escamotable Montchavin La Plagne

Réunion publique d'information sur l'entrée du village de Montchavin La Plagne suite à la mise en place d'une bo